

## Entre vétérinaires du Nord et du Sud...

*Dans sa préparation comme dans sa réalisation, la campagne 2015 a braqué, à diverses reprises, les projecteurs de l'actualité sur la problématique « doping », le monstre du Loch Ness bel et bien réel et visible en sport ailé.*

*« Coulon Futé » a rencontré trois sommités scientifiques pour tenter de faire le point sur cet « interdit » colombophile avant l'AG nationale du 25 février. Trois Docteurs en médecine vétérinaire, respectueux de leur déontologie, ont apporté un éclairage excluant la langue de bois...*



Les mandats provinciaux et nationaux sont à mi-chemin. Qu'on le veuille ou non, les élections statutaires de 2018 sont proches, hantent déjà certains esprits. Comme le passé nous l'a montré à diverses reprises, l'imminence d'un scrutin statutaire bride souvent d'importantes prises de décisions nécessaires et logiques, susceptibles d'importuner l'électeur, privilégie la recherche de consensus faciles parfois au détriment d'intérêts vitaux. Ce sont des évidences courues d'avance, l'arithmétique électorale l'impose.

### Un premier bilan.

Que retenir de la présente législature nationale en cours qui n'a en réalité connu qu'un bref état de grâce ? A ce jour, elle a cultivé le paradoxe, le chaud et le froid en quelque sorte, décontenancé en un mot. Si, dans les premières semaines, un souhait de « laver blanc », permettant avant tout de discréditer le plus possible la gestion précédente, laissait poindre différents espoirs, force fut de constater que cette volonté constitua ensuite un mirage de par l'accumulation de dossiers épineux. De nombreux observateurs, face aux recours



systematiques en justice déposés, mirent en cause l'analyse et le traitement de ces dossiers, le comportement parfois adopté par l'entourage présidentiel, déplorèrent des décisions orientées.



### Un calme, source d'ambiguïté.

Que sera l'assemblée générale du 25 février prochain ? Une véritable séance prospective de travail ? Un nouveau show-man présidentiel lui permettant de récupérer l'avant-scène, de « sortir quelques lapins » pour ne pas se laisser déborder par des initiatives prises par d'autres niveaux décisionnels... ? Attendre sans toutefois se montrer dupe !

En tout cas, tel un aiguillon, l'AWC (Association Wallonne de Colombophilie) a, de par sa création, changé la donne en général. En apportant un souffle novateur dans les chaumières wallonnes sans pour autant se montrer un trublion et faire preuve d'arrogance, elle a



« travaillé » différents dossiers pourrait-on dire laissés en jachère par le niveau national voire parfois traités sans demander l'aval final du législateur.

Ainsi, à titre informatif, tous les groupes de travail « promis » au niveau national au sortir de l'AG de novembre 2014 sont loin d'être opérationnels. A ce jour, un seul a été constitué et réuni à une seule occasion ! De leur côté, les mandataires wallons se sont par contre progressivement investis dans une démarche consensuelle constructive, ont ouvert d'importants et nécessaires chantiers administratifs et sportifs prenant du temps et leur demandant de la disponibilité, de la réflexion, un sens du compromis et le recours au dialogue franc et honnête.

La problématique « doping » est un exemple significatif dans ce domaine, apporte un éclairage sur le contexte ailé vécu ces derniers mois. Ignorée au départ, par la suite sous-estimée par le président toujours informé par des ombres wallonnes confortant ainsi sa confiance en son pouvoir, l'AWC est devenue une réalité aux yeux présidentiels au fil du temps et des séances tenues sur « l'interdit ailé » par les instances wallonnes. Jusqu'à quel point pourrait-on se le demander ? La prudence reste toujours de mise, comme le respect de la fonction présidentielle d'ailleurs. En tout cas, l'AWC a « inspiré » le national ou plutôt son président car ce dernier a récemment pris langue auprès des vétérinaires flamands exerçant une pression certaine...

### **Pas question de buzz !**



Docteur Schoonheere

Docteurs Jonckers

Docteur Lanneau

Soucieux d'informer les amateurs en attente réelle, « Coulon Futé » a souhaité faire le point sur l'état d'avancement du dossier « doping ». Dans l'ultime trimestre 2014, l'AWC et la Région wallonne ont de concert reçu des vétérinaires wallons et certains de leurs collègues flamands désireux de mener une réflexion commune sur cette problématique. En janvier dernier, une seconde réunion s'est déroulée, abordant cette fois de manière plus concrète le « sujet brûlant » par excellence de ces derniers temps : la procédure concernant les contrôles.

Pour éviter toute mauvaise interprétation, toute récupération inopportune, « Coulon Futé » a sollicité différents intervenants lors de ces deux séances évoquées. Une rencontre avec des scientifiques du Nord et du Sud du pays s'est ainsi déroulée en deux temps suite à des incompatibilités d'agenda. Dans le premier, la rédaction écouta les Docteurs Jonckers et Schoonheere, dans le second le Docteur Lanneau. Deux occasions d'entretiens sérieux,

profonds, constructifs, ouverts, visionnaires, exempts de préjugés, mais aussi... autant d'opportunités d'entendre un langage vrai émanant d'hommes de terrain, de scientifiques expérimentés parlant en connaissance de cause.

### Une évidence d'entrée de jeu !



**Frédéric Jonckers** et **Nicolas Schoonheere** ont tous deux fait leurs études dans la même université liégeoise sans pour autant se croiser dans un amph. En effet, le premier sortait de son cursus universitaire quand le second l'entamait. Ces docteurs en médecine vétérinaire, pratiquant en milieu rural, ont ainsi reçu la même formation, partagent maintes conceptions ce qui n'est pas surprenant en soi.



Bien qu'il n'existe pas de spécialisation « pigeons », tous deux se considèrent des vétérinaires colombophiles, détiennent de surcroît une colonie, l'un pratiquant les longues distances, l'autre ayant récemment réactualisé sa passion pour l'élevage. Si le Docteur Jonckers, prédestiné à devenir le vétérinaire de l'AWC, soigne, outre les pigeons, les petits animaux et les chevaux, le Docteur Schoonheere de son côté traite également tous les autres oiseaux. La colombophile étant une activité saisonnière, il va de soi que ces deux scientifiques ont ouvert leur champ d'action.

### La crédulité terreau d'une dérive

A la simple évocation par la rédaction qu'une visite chez le vétérinaire représentait, au cœur des années 80, une démarche tout à fait exceptionnelle, les deux vétérinaires d'entrée de jeu argumentent que la colombophilie vit toujours une période de transition : une pratique moderne, à leurs yeux, continue à s'opposer à des coutumes anciennes.



*« Pour comprendre cette situation, insistent-ils, il faut remonter à l'époque, où des vétérinaires, pour des raisons lucratives qu'il faut reconnaître, furent à l'origine d'une « bifurcation ailée » en développant le concept des médicaments. En effet,*

*l'exploitation du label « miracle » attribué à certains produits ne pouvait que rencontrer et satisfaire la crédulité de l'amateur en général. Suite à des recours soutenus aux médicaments sans même parfois en percevoir le contenu, des colonies sont devenues médicamentées, n'ont plus d'immunité. Elles sont en fait devenues « dépendantes » aux médicaments à tel point qu'elles ne feraient plus un prix en cas d'interruption de cette pratique. Leur sevrage ne pourrait d'ailleurs se faire du jour au lendemain. Pire que cela, des amateurs ont même été reconnus, par le milieu colombophile, comme des dépositaires de médicaments. Ces amateurs, ajoute le Docteur Schoonheere, jouent à l'apprenti vétérinaire à l'encontre de toute*

*logique scientifique, et surtout de la loi. Entre temps, tous les médicaments « relâchés » dans la nature par ces « revendeurs » continuent de créer leurs dégâts sur le long terme. Jouer sous médicament... ne marche qu'à court terme car le pigeon est en quelque sorte mis dans une bulle ce qui explique notamment que certains « achats » de volatiles ne correspondent pas aux espoirs fondés car ils ne sont pas exploités dans le même contexte. Mais il ne faut pas oublier que la vente de médicaments est... un business».*

*« Les amateurs, poursuivent les deux interlocuteurs, aiment être rassurés, sont cependant très crédules, prêts à tout pour réaliser des prix et à la limite déçus si le « véto » ne donne rien. En effet, si les différents examens demandés par une colonie non performante ne relèvent aucun problème de santé, il est souvent difficile pour son mentor d'entendre de la bouche du vétérinaire qu'il ne prescrit rien car les raisons de l'échec se situent ailleurs. Dans la qualité de pigeons travaillés par exemple ? Dans l'environnement (colombier, aération...) peut-être ? L'amateur n'est pas souvent réceptif à ce genre de propos, se plaît alors à penser que le vétérinaire réserve le produit secret, une certitude à ses yeux, aux champions. Commence alors ses pérégrinations en quête de médication...*

*Comme la déontologie nous le demande, avancent-ils encore, notre devoir consiste à stimuler l'immunité pour (re)trouver des pigeons résistants par nature, à conseiller des entraînements, initier des sélections, réaliser des sevrages... En un mot, jouer sur le long terme. Nous faisons des contrôles médicaux pour intervenir si un réel problème physique est posé. En ce moment, beaucoup trop souvent notre métier consiste à réparer les dégâts causés par des années de gestion catastrophique du « suivi sanitaire ». »*

### **Nul n'est censé ignorer... la loi !**

Par contre, face à la plausible existence dans des colombiers d'armoires à « médicaments », les deux vétérinaires francophones font derechef allusion à la législation. « *D'un point de vue législatif*, argumentent-ils sans pour autant vouloir instaurer un quelconque sentiment de crainte voire de panique car une très grande majorité des colombophiles sont toujours des amateurs au sens premier et noble du



*terme, il n'existe pas de différence entre le pigeon de chair et celui de compétition. Toute présence de médicament doit se justifier par des prescriptions au terme d'une ou de consultation(s) de vétérinaire(s). Il serait intéressant de créer un statut pour les pigeons voyageurs mais ce statut pourrait avoir, pour effet pervers notoire, une augmentation significative de la TVA que ne subirait nullement les « grosses » colonies, très souvent constituées en sprl pour, entre autres avantages, récupérer la TVA sur tous les articles et prestations colombophiles. Seuls, les « petits amateurs », une expression sans la moindre connotation péjorative, y seraient réellement soumis.*

*Au sein de l'UPV (« Coulon Futé : syndicat des vétérinaires), nous avons créé un groupe de travail (sept membres) pour étudier certains dossiers relatifs notamment aux pigeons en*

*espérant faire bouger des positions mais aussi le législateur grâce à l'appui syndical. Des produits sont en vente et relèvent de marketing performant, l'amateur a le loisir d'en acheter, mais ne peut faire fi de la connaissance de la loi. Une demande va être formulée au législateur pour qu'il s'intéresse aux ventes via internet... Le côté rassurant est qu'il y a de l'espoir car force est cependant de constater que la consommation de médicaments était plus importante il y a cinq ans, les colombophiles commencent à ouvrir les yeux. La poule aux œufs d'or que constitue la vente de médicaments et de produits en tout genre serait-elle en train de se tarir, conclut le Docteur Schoonheere ? »*

### **La collaboration scientifique... un leurre ?**

Evoquer une collaboration scientifique au sein d'une colonie suppose, aux yeux des Docteurs Jonckers et Schoonheere, des intervenants disposant d'un même niveau scientifique. *« Nos clientèles respectives, proposent-ils sans risque majeur de se tromper, sont des panels de même acabit recensant*



*beaucoup de types différents d'amateurs. A la première visite, nous nous rendons vite compte si le contact perdurera. Certains clients croient tout et n'importe quoi, ne peuvent pas concevoir qu'un pigeon acheté 500 € ne puisse rien donner (stérilité ou incapacité de réaliser un résultat, parfois causée(s) par sa gestion antérieure, ...). Ils se comportent comme si leur colonie constitue une équipe de foot, les pigeons étant les*



*joueurs, le vétérinaire consulté le soigneur et le mentor l'entraîneur propriétaire. Exit le soigneur en cas de problème ! Nos clients qui performant le mieux sont ceux qui demandent le moins, posent uniquement des questions médicales. Pour le reste (l'entraînement, la préparation de la saison, la recherche de la forme, ...), ils réalisent « leur popote » eux-mêmes, mais sont à l'écoute des diagnostics pour éviter des cures inutiles et ne réaliser que de nécessaires interventions individuelles et ponctuelles. La meilleure collaboration réside dans ce dernier exemple. Le vétérinaire doit en général se comporter comme un psychologue car le colombophile a besoin d'être rassuré, d'être soutenu. »*

### **De l'inédit : une écoute nouvelle et attentive !**

La Sixième Réforme de l'Etat à l'origine de la création de l'AWC qui existe de par ses statuts déposés et publiés au Moniteur mais est présentement en cours de reconnaissance par son Ministère de tutelle qui lui demande d'ultimes travaux administratifs et sportifs, a totalement changé la donne pour nos deux vétérinaires colombophiles francophones et particulièrement pour le Docteur Jonckers (voir par ailleurs la rubrique « *A la rencontre de* », « *Doping : le vice de procédure, l'échappatoire par excellence ?* »).

*« Lors de la première réunion à Bornival avec le Ministère du Bien-être animal, clament-ils, les vétérinaires wallons et leurs collègues flamands invités à leur demande ont découvert, à l'instar des membres de l'AWC, un auditoire très à l'écoute, une première en quelque sorte pour les scientifiques de terrain. Les représentants de la Région wallonne dont la vétérinaire responsable se sont montrés très coopérants malgré des moyens très limités pour un domaine*

*très vaste. Pour ne pas rencontrer de soucis avec les colombophiles, ils attendent en réalité une collaboration active de l'AWC, leur unique interlocuteur, suite aux transferts légiférés de compétences. Cette dernière est invitée à proposer une organisation réglementée et « ficelée ». En contrepartie, la RW s'engage à vérifier le respect et l'application des normes qu'elle décrètera. »*

### **Une copie bâclée !**

La dernière réglementation contre le doping n'agrée pas nos interlocuteurs francophones. *« Ce règlement, clament-ils, interpelle au point de se demander si un regard scientifique a été posé avant son intronisation trop rapide. Un document bâclé ? Comment interpréter notamment l'expression « produits influençant le système nerveux et ce y compris la caféine... » ?*

*Il a été souhaité et confirmé par la suite que sur le territoire wallon (« **Coulon Futé** » : cela concerne tout pigeon de tout colombier implanté sur le territoire wallon), l'application du règlement de 1995, objet d'un arrêté royal, sera effective. Les cinq premières familles citées en l'article 2 du règlement doping repris sur le site RFCB ne peuvent prêter à aucune confusion : soit l'absence du produit recherché est confirmée, soit sa présence est détectée et par la même occasion l'intention frauduleuse dénoncée. Certes une réglementation plus contraignante peut toujours être arrêtée pour montrer davantage de sévérité, mais les modifications apportées doivent alors être l'objet d'études scientifiques car ces dernières permettent de fixer des seuils. En l'absence de ces seuils, tout dépend en réalité de la marge prise par le laboratoire. Lors de la réunion de Bornival, il a été notamment dit que, si un projet rencontre de nombreux ralliements, la RW disposerait d'un budget pour le mener à bien ».*

### **Marloie sait le faire !**

La seconde réunion à laquelle nos interlocuteurs francophones ont pris part s'est déroulée à Marloie au « laboratoire

d'hormonologie »,

un des rares reconnus pour effectuer des recherches à partir de matières fécales. La

procédure fut un point important de

l'ordre du jour. *« Marloie peut détecter sans problème, soulignent les Docteurs Jonckers et Schoonheere, pour un coût cependant supérieur, tout non respect aux familles évoquées précédemment. Expertise et contre-expertise peuvent aussi d'un point de vue réglementaire être effectuées au même endroit.*

*Marloie présente en outre l'avantage de*

*permettre à l'amateur d'être présent au moment de l'ouverture de l'échantillon B destiné à la*



*contre-expertise. La recherche évoquée de produits « masquants » n'amènerait pas grand-chose. Il fut également envisagé que le moment le plus propice pour effectuer un contrôle s'avèrerait le jour de la mise en loges dans le colombier en prenant de préférence de l'eau de boisson car récolter une quantité non négligeable de fientes dans un bureau d'enlogement s'avère une démarche incertaine. »*

### Deux réglementations possibles ?



Pour la campagne prochaine, deux réglementations différentes peuvent être envisagées selon l'appartenance à tel ou tel régime linguistique. La position de la Région wallonne par l'AWC est connue, que préconisera l'aile flamande (existe-t-elle ?) car la décision en dernier recours incombe, selon la volonté du législateur, aux Ministères flamand et wallon du Bien-être animal qui ont reçu les mêmes compétences ? Quelle sera la réglementation

éventuellement arrêtée en cas d'un accord fédéral toujours plausible portant au moins sur le temps nécessaire aux ultimes étapes de la procédure de reconnaissance officielle par les Ministres compétents. Les Docteurs Jonckers et Schoonheere souhaitent en tout cas une harmonisation sans tarder, la mise sur pied pendant une année de tests réalisés à partir de pigeons engagés dans différents concours afin de peaufiner par la suite la réglementation.

Enfin, en ce qui concerne les compléments alimentaires, ils éprouvent des difficultés à se prononcer si la législation ne change pas, et ce même s'il est difficilement concevable qu'un produit mis en vente sur le marché belge pour le pigeon voyageur soit dopant. Les firmes sont en tout cas de cet avis car d'importants enjeux sont parfois mis en jeu.

### Clarté et niveau décisionnel élevé indispensables !



Après six années d'études dans les amphis de l'université gantoise,

le **Docteur** en médecine vétérinaire **Pascal Lanneau** est, selon ses dires, devenu un vétérinaire colombophile car sa clientèle a dénombré, au fil du temps, de plus en plus de pratiquants ailés. Ses connaissances se basent certes, toujours selon lui, sur un cours expérimental universitaire reçu lors de sa formation, mais aussi sur une expérience personnelle acquise sur le terrain. Faute de temps disponible, il ne pratique pas le sport colombophile, dispose toutefois d'un colombier servant à mener des tests notamment sur l'insémination artificielle.

Précisons que « Coulon Futé » a rencontré le Docteur Lanneau en son cabinet. D'entrée de jeu, les propos émis par les Docteurs Jonckers et Schoonheere lui ont été transmis par écrit pour susciter un « virtuel dialogue à distance » entre sommités de régimes linguistiques différents. Au cœur d'une lecture attentive, notre interlocuteur réalisa à diverses reprises des hochements de tête approuvatifs, esquissa quelques sourires à la découverte du parler réaliste de ses collègues francophones.



Toutefois, en faisant délibérément preuve de réserve et de prudence, il a rapidement porté la discussion à un niveau plus élevé. *« La clarté dans les problèmes colombophiles, clame-t-il, est nécessaire. La problématique doping doit être traitée au niveau de la FCI (Fédération Colombophile Internationale), un franchissement de frontières s'impose car il ne suffit pas de se contenter d'une réglementation « flamande-wallonne ». En procédant de la sorte, l'honnêteté sportive est garantie car les amateurs relèvent alors d'une même réglementation, pour les concours internationaux ou autres. »*

### Un dé clic par obligation ?

Le sport et le milieu ailés, reconnaît le Docteur Lanneau, ont évolué dans leurs conceptions, évoluent toujours à ce jour et continueront de le faire. Ces changements sont parfois à ses yeux tributaires de décisions imposées ou de simples faits. *« Deux exemples, avance-t-il, sont suffisamment significatifs à ce propos. Le premier concerne le cas particulier d'un amateur adversaire de la constatation électronique, déclarant abandonner si cette dernière devenait obligatoire (« Coulon Futé » : le cas est loin d'être particulier.). Cet amateur, battu à deux reprises dans la conquête de palmes par des adversaires recourant à ce procédé offrant un gain de temps, aussi minime soit-il, par rapport à la constatation manuelle, gain confirmé par la lecture des résultats, s'empressa de changer d'avis pour ne pas connaître une troisième mésaventure. Le matériel électronique fut rapidement opérationnel dans le colombier... Le second exemple par contre concerne les amateurs dans leur ensemble. Suite au décret pris au début des années 2000 instaurant une vaccination obligatoire chez le vétérinaire, les amateurs ont changé leur regard à l'égard des scientifiques qu'ils ne fréquentaient pas de prime abord pour diverses raisons. Par faute de connaissance suffisante du vétérinaire ? Par crainte de le rencontrer et d'initier un dialogue ? Par peur de verdicts éventuels ? Pour des raisons financières ? Le changement de comportement fut à cette époque manifeste.*



*Certes, ajoute-t-il, il existe toujours des amateurs consultant uniquement quand ils rencontrent un problème. Ils ne constituent cependant pas légion car de nombreux pratiquants sollicitent désormais des avis médicaux à titre préventif. Certains peut-être par le simple fait d'avoir tiré leçon d'une malencontreuse expérience ?*

*Je suis intimement convaincu que maints amateurs ne souhaitent en aucun cas mettre en péril le niveau de leur colonie, n'hésitent pas dès lors à venir régulièrement (chaque semaine ou chaque quinzaine) faire des tests, des analyses pour connaître le niveau de santé de leurs pigeons. Ce constat empirique et personnel concerne principalement des adeptes des 500 ou 600 km, parmi lesquels sont désormais recensés des*

*anciens « vitessiers » qui, en conservant leurs pigeons opérationnels sur les courtes distances, ont franchi un cap pour pallier la perte de participation enregistrée dans leur spécificité d'origine. Force est aussi de dire que les amateurs plus jeunes consultent plus facilement le vétérinaire. »*

### **Un groupe de travail également !**



A une éventuelle demande de « pousser » les performances d'une colonie, la position du Docteur Lanneau ne laisse pas planer le moindre doute. *« Cette éventualité, insiste-t-il geste à l'appui pour apporter davantage de conviction, ne peut qu'émaner d'une personne ne connaissant pas ma position, que relever de toute évidence du genre de client dont le vétérinaire n'a pas besoin, un stop de ma part est derechef prononcé. Je suis cependant d'avis qu'une colonie a intérêt de bénéficier d'un encadrement scientifique, mais qu'elle doit avant tout être placée sous la coupe d'un bon coach. Trois composantes, à mes yeux, corroborent à la réussite ailée. Je place en premier lieu le pigeon, en deuxième l'amateur et en troisième la santé. Des collègues peuvent proposer un ordre différent.*

*En région flamande en 2014, poursuit-il, un groupe de travail fut aussi constitué. Il se composait de vétérinaires néerlandophones en contact direct avec le milieu ailé et... d'un francophone émanant de région liégeoise. Les deux réunions « privées » tenues (« Coulon Futé » : aucune présence recensée de dirigeants) avaient pour objectifs d'étudier les différents problèmes rencontrés par le sport colombophile. Le but principal était d'apporter en tout premier lieu de la clarté dans les rangs des vétérinaires pour qu'ils puissent ensuite la transmettre aux amateurs. »*

### **Une « récupération » possible ce 25 février ?**

Des propositions, classées pour l'instant « top-secret » selon les mots utilisés par le Docteur Lanneau, ont été formulées lors de ces deux colloques scientifiques. Elles ont été consignées par écrit ; un vent favorable, aux yeux de « Coulon Futé », a apporté la missive en terre halloise, vraisemblablement dans un bureau en particulier. L'AG du 25 février pourrait lever le voile...

Une certitude est néanmoins avancée par le vétérinaire flamand comme point final à la rencontre. *« Dans les prochaines semaines, conclut-il, l'AFSCA apportera davantage de clarté en prenant position, apparemment conformément à l'Europe (« Coulon Futé » : aucune trace trouvée à ce sujet dans les recherches rédactionnelles effectuées) sur la position du pigeon de compétition. La décision finale appartient à cette agence fédérale, la RFCB ne possédant dans ce domaine qu'un avis consultatif. »*

